



Schaan et Frauenfeld, le 12 mars 2026

Communiqué de presse concernant la candidature éventuelle de la Suisse aux Jeux olympiques d'hiver 2038

Jeux olympiques d'hiver 2038 : des promesses de durabilité peu crédibles

CIPRA International et CIPRA Suisse considèrent d'un œil très sceptique la candidature prévue par la Confédération pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2038. Dans des prises de position détaillées adressées à la Confédération, elles critiquent le fait que les objectifs communiqués jusqu'à présent, à savoir une organisation durable et décentralisée sans construction de nouvelles installations sportives, ne sont ni juridiquement contraignants, ni réalistes.

«Jamais les Jeux olympiques d'hiver n'ont été organisés sans avoir un impact considérable sur la nature et le paysage», souligne Manuel Hermann, directeur de CIPRA Suisse. «La preuve concrète de Jeux réellement durables dans les régions montagneuses sensibles fait défaut, les Jeux d'hiver de Milan-Cortina 2026 en étant le dernier exemple négatif.» Si l'intention de recourir aux infrastructures existantes et de fixer des garde-fous écologiques est louable, elle restera toutefois sans effet tant que les principes garantis ne seront pas inscrits de manière contraignante.

Les coûts sont également préoccupants, car la contribution fédérale de 200 millions de francs indiquée dans le projet ne représente qu'une petite partie de la charge réelle. Au final, les pouvoirs publics pourraient se retrouver avec des déficits élevés. La Confédération doit donc indiquer toutes les dépenses publiques et définir clairement celles qui seront financées par des fonds publics et celles qui le seront par des fonds privés.

Pas de traitement spécial en matière d'environnement

Le respect de toutes les lois relatives à l'environnement, à la nature et à l'aménagement du territoire est une préoccupation centrale. Les dispositions de la Convention alpine doivent également être pleinement respectées. La CIPRA demande que toutes les garanties en matière d'environnement soient explicitement inscrites dans l'arrêté fédéral. «Les Jeux olympiques ne doivent pas servir de prétexte pour faire passer de grands projets d'infrastructure dans l'espace alpin, raccourcir les procédures d'autorisation ou assouplir les exigences environnementales», précise Manuel Hermann.



Les décisions importantes concernant la nature des Jeux sont prises dans le contrat conclu entre la ville hôte et le CIO. La CIPRA exige donc la divulgation complète de tous les contrats entre la Confédération, le CIO et l'organisation responsable. Seule leur consultation permettra d'évaluer les menaces qui pèsent sur les paysages et les écosystèmes.

Garantir la participation démocratique

La Confédération parle elle-même d'un projet générationnel. La CIPRA souligne qu'un projet de cette envergure doit être préparé de sorte qu'il soit apte à un référendum. Les précédents projets olympiques dans les Grisons et le Valais ont été rejetés par la population. «La Suisse ne doit pas se laisser entraîner dans un programme international obligatoire qui met sous pression les processus de démocratie directe», souligne Patrik Schönenberger, président de CIPRA Suisse. Les organisations environnementales doivent en outre avoir la possibilité d'accompagner le processus d'un œil critique et d'y apporter une contribution substantielle.

Voix des organisations membres de CIPRA Suisse :

«On peut parler de Jeux olympiques d'hiver respectueux de l'environnement lorsqu'on s'appuie sur les infrastructures existantes pour les sports d'hiver et que les Jeux olympiques n'entraînent pas d'extensions des infrastructures et de l'offre dans les sites d'accueil.»

Karina Liechti, cheffe de projet à la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage

«Etant donné que les événements olympiques ont inévitablement un impact sur les écosystèmes montagneux sensibles, nous demandons la création d'une nouvelle grande réserve nationale dans le cadre de l'héritage à long terme.»

Maren Kern, directrice générale de Mountain Wilderness Suisse

«Les Jeux olympiques d'hiver génèrent une mobilité supplémentaire et pèsent sur l'espace alpin. Il est important que la promesse de ne pas créer de nouvelles infrastructures routières soit tenue. Les investissements devraient être utilisés pour renforcer les transports publics et soulager à long terme les régions alpines du transport motorisé.»

Katrin Dorfschmid, directrice de Pro Alps



Des photos en format imprimable et le texte du communiqué sont disponibles sur www.cipra.org/fr/communiqués-de-presse.

Pour toutes questions, prière de contacter :

Manuel Herrmann, directeur de CIPRA Suisse, manuel.herrmann@cipra.org, +41 78 765 61 16

Michael Gams, Communication CIPRA International, michael.gams@cipra.org, +423 237 53 04

La CIPRA, bien vivre dans les Alpes

La Commission Internationale pour la Protection des Alpes (CIPRA) est une organisation non gouvernementale à but non lucratif qui dispose de représentations dans sept pays alpins et d'un réseau de plus de 100 associations membres. La CIPRA œuvre pour un développement durable sur des bases scientifiques, à travers une communication variée, un travail de sensibilisation politique et la réalisation de projets concrets. Elle s'engage pour la préservation du patrimoine naturel et culturel, pour le renforcement de la diversité locale et pour des solutions communes aux défis transfrontaliers de l'Arc alpin.

www.cipra.org